

ATLAS

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION
DE LA TRADUCTION LITTÉRAIRE

ATLAS – Collège international des traducteurs littéraires

Demande de bourse et/ou de gratuité de l'hébergement

Une bourse de séjour peut être obtenue pour un projet de traduction d'un ouvrage littéraire (français ↔ autre langue).

Le montant de la bourse s'élève à 20 euros par jour pour des séjours de 2 semaines (minimum) à 1 mois (maximum) et le séjour est gratuit.

Conditions d'attribution

La traduction doit faire l'objet d'un contrat avec un éditeur. Les domaines suivants sont concernés : littérature, théâtre, poésie, jeunesse, sciences humaines.

Le traducteur ne doit pas bénéficier d'un autre financement pour le séjour.

Le traducteur doit respecter un délai de 2 ans entre chaque attribution d'aide.

Présentation du dossier

1. Dossier d'inscription
2. Demande de bourse motivée
3. Note de présentation de l'ouvrage et de l'éditeur
4. Contrat de traduction

Dates de dépôt des demandes de bourse

Examen des candidatures : 5 fois par an

Nombre de bourses accordées par an : 20

Dates limites de dépôt des dossiers : 31 janvier, 31 mars, 31 mai, 31 août, 30 novembre

En cas de non attribution de la bourse, la gratuité du séjour pourra être accordée.

Les séjours de courte durée (inférieurs à 15 jours) sont payants.

Modalités de paiement

Les bourses sont gérées par le CITL et payées sur place à l'arrivée.

Le traducteur doit rédiger un rapport de travail à remettre au CITL avant son départ.